COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER



Luxembourg, le 10 janvier 2011

A tous les établissements de crédit

CIRCULAIRE CSSF 11/499

<u>Concerne</u>: Recensement des créances et engagements en retard de paiement, des arriérés de paiement y relatifs et des dépréciations et provisions constituées par les établissements de crédit au 31 décembre 2010.

Mesdames, Messieurs,

La présente a pour objet de procéder à un recensement:

- des créances et engagements en retard de paiement,
- des arriérés de paiement y relatifs, ainsi que
- des dépréciations et provisions constituées

sur base de la situation au 31 décembre 2010.

Le présent recensement constitue la suite des recensements réalisés antérieurement à ce sujet (circulaires CSSF 08/363, 08/385 et 10/434); la structure du tableau relatif au recensement reste inchangée par rapport à la dernière version.

Nous voudrions souligner l'importance de la qualité des données, qui elle seule permettra à la CSSF d'aboutir à une analyse fiable des risques et de leur gestion au niveau des établissements de crédit. Le tableau et les instructions sont disponibles sous forme électronique sur notre site internet à l'adresse http://www.cssf.lu/fileadmin/files/ESPREP-B0xxx-yyyy-mm-ERP.xls, respectivement à l'adresse http://www.cssf.lu/fileadmin/files/InstructionsERP.doc.

Les positions à renseigner sur base de la situation au 31 décembre 2010 sont à communiquer à la CSSF pour le 18 février 2011 au plus tard.

Nous vous prions de nous envoyer les renseignements requis via les canaux de transmission E-File ou SOFiE. Le nom du fichier devra respecter la *file naming convention* pour les enquêtes spécifiques définie dans la circulaire CSSF 08/344, donnant la dénomination suivante pour le recensement relatif au 31 décembre 2010: ESPREP-

B0xxx-2010-12-ERP.xls (le « xxx » correspondant au numéro signalétique à trois chiffres de votre établissement auprès de la CSSF).

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à M. Pierrot Rasqué (email: pierrot.rasque@cssf.lu) à partir du 24 janvier 2011.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments très distingués.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Claude SIMON Directeur Simone DELCOURT Directeur